

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27.12.2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : Wireless barcode scanner Li-ion battery

: BSCNW1D100BK Code du produit

Type de produit : SP-188 Les piles et batteries au lithium ne sont pas soumises à l'ADR parce que le lithium

métal est inférieur à 2 grammes.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Piles et accumulateurs électriques

1.2.2. Utilisations déconseillées

: Do not open batteries Restrictions d'emploi

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nedis B.V. De Tweeling 28 5215MC 's Hertogenbosch - The Netherlands T+31 735991055 www.nedis.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H302 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion. Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cobalt lithium dioxide	N° CAS: 12190-79-3 N° CE: 235-362-0	30 – 35	Non classé
Graphite	N° CAS: 7782-42-5	21 – 24	Non classé
Copper	N° CAS: 7440-50-8 N° CE: 231-159-6	11 – 15	Non classé
Aluminium	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3	8 – 12	Non classé
Electrolytes, copper-manufg., spent [Spent copper sulfate electrolyte consisting of copper sulfate and sulfuric acid resulting from the electrolytic refining of copper.]	N° CAS: 69012-54-0 N° CE: 273-752-2	5 – 10	Non classé
STYRENE/BUTADIENE COPOLYMER	N° CAS: 9003-55-8	3 – 6	Non classé
POLYVINYLIDENE DIFLUORIDE	N° CAS: 24937-79-9	2 – 5	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

27.12.2023 (Date d'émission) FR (français) 2/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation du poste de

travail. Éviter tout contact avec l'eau.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder

sous clef. Protéger de l'humidité. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien

ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : < 70 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : Pas dis

Couleur: Pas disponibleOdeur: Pas disponibleSeuil olfactif: Pas disponiblePoint de fusion: Pas disponiblePoint de congélation: Non applicablePoint d'ébullition: Pas disponible

Inflammabilité : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible pН : Pas disponible pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Pas disponible : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique Pas disponible Densité relative Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Eau, humidité. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

- , , ,				
Wireless barcode scanner Li-ion battery				
ETA CLP (voie orale)	1551,831 mg/kg de poids corporel			
Graphite (7782-42-5)				
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA			
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2000 mg/l Source: ECHA			
Aluminium (7429-90-5)				
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)			
CL50 Inhalation - Rat	> 0,888 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)			
Cobalt lithium dioxide (12190-79-3)				
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)			
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)			
CL50 Inhalation - Rat	5,05 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)			
Copper (7440-50-8)				
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:			
CL50 Inhalation - Rat	> 5,11 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)			
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé			

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lácione	oculaires	graves/irritation oculaire	Non classé
resions	oculaires	oraves/irrialion occuaire	NOU CIASSE

Electrolytes, copper-manufg., spent [Spent copper sulfate electrolyte consisting of copper sulfate and sulfuric acid	
resulting from the electrolytic refining of copper.] (69012-54-0)	

≈ 0,48 Temp.: 25 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé

Aluminium (7429-90-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(STOT) (exposition répétée)

рΗ

Aluminium (7429-90-5)				
LOAEC (inhalation, rat,poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,05 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)			
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	1034 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)			
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	rs) 1087 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)			
Cobalt lithium dioxide (12190-79-3)				
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	3 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)			

Danger par aspiration : Non classé

Wireless barcode scanner Li-ion battery	
Viscosité, cinématique	Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

Non rapidement dégradable

Graphite (7782-42-5)		
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l Source: ECHA	
CE50 - Crustacés [1]	100 mg/l Source: ECHA	
CEr50 algues	100 mg/l Source: ECHA	

6/12 27.12.2023 (Date d'émission) FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Aluminium (7429-90-5)				
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)			
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)			
Cobalt lithium dioxide (12190-79-3)				
CE50 - Crustacés [1]	5,89 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna			
Electrolytes, copper-manufg., spent [Spent copper sulfate electrolyte consisting of copper sulfate and sulfuric acid resulting from the electrolytic refining of copper.] (69012-54-0)				
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	50 - Autres organismes aquatiques [1] ≤ 1 mg/l Test organisms (species):			
CE50 72h - Algues [1]	< 1 mg/l Test organisms (species):			
NOEC (chronique)	≤ 0,1 mg/l Test organisms (species): Duration: '21 d'			
NOEC chronique poisson	≤ 0,1 mg/l Test organisms (species): Duration: '28 d'			

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
UN 3091	UN 3091	UN 3091	UN 3091	UN 3091	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT	Lithium metal batteries packed with equipment	PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
Description document de transport					
UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, 9A, (E)	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, 9	UN 3091 Lithium metal batteries packed with equipment, 9A	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, 9A	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, 9A	
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport				
9A	9	9A	9A	9A	

14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M4

Dispositions spéciales (ADR) : 188, 230, 310, 360, 376, 377, 387, 390, 670

Quantités limitées (ADR) : 0 Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906

Catégorie de transport (ADR) Code de restriction en tunnels (ADR) : E Code EAC : 4Y

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 188, 230, 310, 360, 376, 377, 384, 387

Quantités limitées (IMDG) : 0 Quantités exceptées (IMDG) : E0

: P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906 Instructions d'emballage (IMDG)

: F-A N° FS (Feu) N° FS (Déversement) : S-I Catégorie de chargement (IMDG) : A Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW19

Propriétés et observations (IMDG) : Electrical batteries containing lithium encased in a rigid metallic body. Lithium batteries may also be shipped in, or packed with, equipment. Electrical lithium batteries may cause fire

due to an explosive rupture of the body caused by improper construction or reaction with

8/12

contaminants.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo · F0

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden Quantité nette max. pour quantité limitée avion : Forbidden

passagers et cargo (IATA)

27.12.2023 (Date d'émission)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 969

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo

(IATA)

FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 969

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 35kg

Dispositions spéciales (IATA) : A88, A99, A154, A164, A181, A185, A206, A213, A802

Code ERG (IATA) : 12FZ

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M4

Dispositions spéciales (ADN) : 188, 230, 310, 360, 376, 377, 387, 390, 670

 Quantités limitées (ADN)
 : 0

 Quantités exceptées (ADN)
 : E0

 Equipement exigé (ADN)
 : PP

 Nombre de cônes/feux bleus (ADN)
 : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M4

Dispositions spéciales (RID) : 188, 230, 310, 360, 376, 377, 387, 390, 670

Quantités limitées (RID) : 0
Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P903, 908, 909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906

Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	N° CAS	nomenclature	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Aluminium, poudres	7429-90-5	7603 10 00; ex 7603 20 00	

Veuillez consulter la page https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislationchemicals-used-home-made-explosives en

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.	

Allemagne	
Restrictions professionnelles	: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives

(MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) Classe de stockage (LGK, TRGS 510) Tableau de stockage commun

: WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

: LGK 11 - Solides inflammables.

LGK 1	LGK 2A	LGK 2B	LGK 3	LGK 4.1A
LGK 4.1B	LGK 4.2	LGK 4.3	LGK 5.1A	LGK 5.1B
LGK 5.1C	LGK 5.2	LGK 6.1A	LGK 6.1B	LGK 6.1C
LGK 6.1D	LGK 6.2	LGK 7	LGK 8A	LGK 8B
LGK 10	LGK 11	LGK 12	LGK 13	LGK 10-13

Stockage commun non autorisé pour

: LGK 1, LGK 5.1A, LGK 6.2, LGK 7.

Stockage commun avec restrictions autorisé pour

: LGK 2A, LGK 3, LGK 4.1A, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1B, LGK 5.1C, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B.

Stockage commun autorisé pour

: LGK 2B, LGK 4.1B, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12, LGK 13, LGK 10-13.

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

: A(2) - toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long Catégorie ABM terme dans l'environnement aquatique

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

Electrolytes, copper-manufg., spent [Spent copper sulfate electrolyte consisting of copper sulfate and sulfuric acid resulting from the electrolytic refining of copper.] est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Electrolytes, copper-manufg., spent [Spent copper sulfate electrolyte consisting of copper sulfate and sulfuric acid resulting from the electrolytic refining of copper.] est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

: Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

Suisse

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
ETA	Estimation de la toxicité aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
VLB	Valeur limite biologique	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
N° CE	Numéro de la Communauté européenne	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.